

Délibération
du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du
Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 59
Membres absents : 19
Procurations : 13

Séance du 12 avril 2023
L'an deux-mille-vingt-trois, le mercredi 12 du
mois d'avril, à 18 h, le Conseil de
Communauté, légalement convoqué, s'est
réuni au Centre de Secours Principal des Trois
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc
Deichtmann, Président de Saint-Louis
Agglomération

Date de convocation : 06/04/2023
Date de transmission : 18/04/2023
Date de mise en ligne : 19/04/2023

Présents :

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BERNASCONE Gilbert, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme DINTEN Françoise, M. FERON Jules, Mme FERRANDEZ Françoise, Mme FIMBEL Katia, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, Mme HELGEN Sandrine, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, M. LATSCHA Gaston, Mme LEFEBVRE Martine, M. LITZLER Thierry, M. MARTIN Anthony, M. MEYER Jean-Paul, M. MULLER Jean-Luc, M. MUNCH Paul-Bernard, M. PFENDLER Pierre, M. PILLERI Angelo, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine, M. STRICH Vincent, Mme SFEIR Lola, M. SIBOLD Clément, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRIBY Patrick, Mme TRENDEL Isabelle, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, Mme WILLER Christèle, Mme WOGENSTAHL Nadine, M. WOLGENSINGER André, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. BACHMANN Florian (pouvoir à M. SCHMITTER Bernard), M. BAUMLIN Christian, Mme CAILLEAUX Hélène, Mme CHAPPEL Josiane (pouvoir à M. LATSCHA Gaston), M. ECKES Raymond (pouvoir à Mme SCHMIDIGER Pascale), M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin (pouvoir à M. KNIBIELY Philippe), M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à M. SCHICCA Daniel), M. GISSY Bertrand (pouvoir à M. PISARONI Gabriel), M. KAHRIC Franck, M. KERN Gérard, M. MILINTENDA Carmelo (pouvoir à M. KANNENGIESER Bernard), M. MULLER Hubert (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), Mme MUTH Sandra (procuration à Mme SCHMITT-MEYER Sandrine), M. OTMANE Rémy (pouvoir à M. PFENDLER Pierre), M. RIBSTEIN André (pouvoir à M. ADRIAN Daniel), Mme ROSSE Christiane (pouvoir à M. SCHACHER Francis), M. SCHOTT Jean-Louis, Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, M. UEBERSCHLAG André (pouvoir à M. ZELLER Thomas), M. WIEDERKEHR Denis,

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

5^{ème} QUESTION

Tourisme

5.1. Convention-cadre pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2023-2026 avec l'Agence d'Attractivité Touristique de Saint-Louis Agglomération (DELIBERATION n° 2023-056)

Mme Pascale SCHMIDIGER, M. Daniel SCHICCA, M. Pierre PFENDLER, Mme Christèle WILLER, M. Max DELMOND, M. Lucien GASSER, M. Bernard JUCHS, M. Daniel ADRIAN, M. Yves TSCHAMBER, M. Jules FERON, M. Vincent STRICH, M. Pascal TURRI, Mme Isabelle TRENDEL, M. Thomas ZELLER, M. Joël ROUDAIRE ne prennent pas part au vote.

Conformément à la loi NOTRe, la compétence en matière de « promotion du tourisme, dont la création d'office du tourisme » est devenue une compétence obligatoire des EPCI à compter du 1^{er} janvier 2017. Lors de la création de Saint-Louis Agglomération à cette même date, il a été décidé de conserver l'exercice de cette compétence, avec l'appui d'un office de tourisme associatif.

Dès 2021, Saint-Louis Agglomération a souhaité donner un nouvel élan au tourisme, et pour traduire son ambition touristique, s'est lancé dans l'élaboration d'une stratégie touristique territoriale. L'audit organisationnel réalisé dans ce cadre a mis en évidence l'intérêt de transformer l'Office de Tourisme du Pays de Saint-Louis Huningue en une Agence d'Attractivité Touristique (AAT) capable de se concentrer prioritairement sur des actions de développement et de promotion.

Afin de formaliser le travail collaboratif avec l'AAT, il est proposé de signer une convention-cadre pluriannuelle d'objectifs et de moyens sur la période 2023-2026 pour la mise en œuvre d'une stratégie de développement touristique et d'attractivité du territoire, et ainsi fixer les objectifs de l'AAT, les orientations stratégiques, les actions prioritaires, les moyens et les éléments de contrôle imposés par Saint-Louis Agglomération sur le mandat en cours.

Les actions de l'AAT doivent en outre s'inscrire dans les orientations stratégiques définies par Saint-Louis Agglomération et formalisées dans le Plan de développement touristique, adopté par délibération du Conseil de Communauté le 14 décembre 2022 dont les axes prioritaires sont les suivants :

- Structurer la filière cyclotouristique ;
- Mettre en marché la filière urbaine et culturelle ;
- Développer le nautisme et valoriser les bords du Rhin ;
- Développer le tourisme rural et les offres identitaires ;
- Optimiser l'organisation, définir les stratégies et produire les outils.

Dans le cadre de la mise en application de cette convention-cadre, des programmes d'actions annuels avec des plans de financement dédiés seront établis et feront l'objet d'une convention financière annuelle.

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver la convention-cadre pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2023-2026 à conclure avec l'Agence d'Attractivité Touristique, telle qu'elle figure en annexe de la présente délibération ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ladite convention et à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil de Communauté

☞ approuve à l'unanimité ces propositions.

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 14 avril 2023

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

